



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 5 septembre**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 août 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

Présents : M. Doré, Mme Laulan, M. Dréau, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, M. Claverie G., Mme Bernard, Mme Nouel, M. Ribeaut, Mme Giboudeaux, M. Claverie M., Mme Pouhaër, Mme Navarri-Vimeneay

Procurations : Mme Fauvet donne pouvoir à Mme Pouhaër, Mme Dumeau donne pouvoir à Mme Giboudeaux, M. Castets donne pouvoir à Mme Prat

Absents : M. Couillé, M. Sanchez, Mme Martin

Secrétaire de séance : M. Bernard DRÉAU

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

D 19.48 – MODIFICATION DES LIMITES D'AGGLOMÉRATION

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de déplacer l'entrée d'agglomération sur la route départementale N°10 côté sud en direction de Langon, en raison de la circulation accrue liée aux manifestations sur le site de la maison des vins ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté portant modification des limites d'agglomération ainsi que toutes toute pièce nécessaire.

Affiché le
Le Maire,
J. DORÉ



Fait et délibéré à Cadillac,
Le Maire,
J. DORÉ

Cette délibération ayant été votée lors du conseil municipal du jeudi 29 novembre 2018, elle est retirée de l'ordre du jour.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/09/2019
Reçu en préfecture le 09/09/2019
Affiché le 09/09/2019 SLO
ID : 033-213300817-20190905-DEL201949-DE

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 5 septembre**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 août 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

Présents : M. Doré, Mme Laulan, M. Dréau, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, M. Claverie G., Mme Bernard, Mme Nouel, M. Ribaut, Mme Giboudeaux, M. Claverie M., Mme Pouhaër, Mme Navarri-Vimenev

Procurations : Mme Fauvet donne pouvoir à Mme Pouhaër, Mme Dumeau donne pouvoir à Mme Giboudeaux, M. Castets donne pouvoir à Mme Prat

Absents : M. Couillé, M. Sanchez, Mme Martin

Secrétaire de séance : M. Bernard DRÉAU

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

D19.49 – ACCEPTATION DU PRINCIPE DE VIDEO VERBALISATION

Le Conseil Municipal,

Pour répondre à un besoin clairement identifié de protection des populations et de tranquillité publique, la Ville de Cadillac-sur-Garonne s'est engagée dans l'installation d'un système de vidéo-protection en centre-ville.

Devant une nouvelle recrudescence d'incivilités et perturbations de la tranquillité publique, il a été proposé de procéder à l'extension de l'installation pour permettre de couvrir les axes principaux et stratégiques de la ville.

Cette installation permettra également la vidéo-verbalisation, ainsi que le déport du système en Gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le principe de vidéo-verbalisation comme moyen de lutte contre les infractions routières et stationnement gênant ou très gênant, ainsi que les incivilités sur la voie publique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à ce projet.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Affiché le 09/09/2019
Le Maire,
J. DORÉ

Fait et délibéré à Cadillac,
Le Maire,
J. DORÉ



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/09/2019
Reçu en préfecture le 09/09/2019
Affiché le 09/09/2019
ID : 033-213300817-20190905-DEL201950-DE

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 5 septembre**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 août 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

Présents : M. Doré, Mme Laulan, M. Dréau, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, M. Claverie G., Mme Bernard, Mme Nouel, M. Ribeaut, Mme Giboudeaux, M. Claverie M., Mme Pouhaër, Mme Navarri-Viméney

Procurations : Mme Fauvet donne pouvoir à Mme Pouhaër, Mme Dumeau donne pouvoir à Mme Giboudeaux, M. Castets donne pouvoir à Mme Prat

Absents : M. Couillé, M. Sanchez, Mme Martin

Secrétaire de séance : M. Bernard DRÉAU

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

D19.50 - CONVENTION D'UTILISATION DU SKATE PARK PAR B-SIDE

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la nécessité pour la commune de mettre en place des activités au skate park dans l'attente de la création d'une association cadillacaïse ;
- Considérant l'intérêt que représentent les compétences de B-SIDE pour la commune ;
- Considérant le projet de convention ;

Il est proposé de signer une convention établie pour une durée d'un an, renouvelable dans l'attente de la prise en charge des activités par l'association Cadillacaïse qui va être créée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Affiché le 09/09/2019
Le Maire,
J. DORÉ

Fait et délibéré à Cadillac
Le Maire,
J. DORÉ



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/09/2019
Reçu en préfecture le 09/09/2019
Affiché le 09/09/2019
ID : 033-213300817-20190905-DEL201951-DE

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 5 septembre**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 août 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

Présents : M. Doré, Mme Laulan, M. Dréau, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, M. Claverie G., Mme Bernard, Mme Nouel, M. Ribeaut, Mme Giboudeaux, M. Claverie M., Mme Pouhaër, Mme Navarri-Vimenev

Procurations : Mme Fauvet donne pouvoir à Mme Pouhaër, Mme Dumeau donne pouvoir à Mme Giboudeaux, M. Castets donne pouvoir à Mme Prat

Absents : M. Couillé, M. Sanchez, Mme Martin

Secrétaire de séance : M. Bernard DRÉAU

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

D19.51 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la demande de subvention reçue ;
- Vu l'avis favorable émis en réunion de Bureau ;

L'Association B-SIDE propose de prendre en charge l'organisation de l'inauguration du skate-park avec démonstration et initiation le matin, mini compétition l'après-midi avec lots fournis par des sponsors ; et mise en place d'une buvette.

Cette manifestation se déroulera le dimanche 13 octobre sur le site du skate park.

Il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle suivante de 300,00€ à l'association B-SIDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** le versement de la subvention comme ci-dessus.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019.

Fait et délibéré à Cadillac,
Le Maire,
J. DORÉ

Affiché le
Le Maire,
J. DORÉ

09/09/2019





EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/09/2019
Reçu en préfecture le 09/09/2019
Affiché le 09/09/2019
ID : 033-213300817-20190905-DEL201952-DE

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 5 septembre**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 août 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

Présents : M. Doré, Mme Laulan, M. Dréau, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, M. Claverie G., Mme Bernard, Mme Nouel, M. Ribeaute, Mme Giboudeaux, M. Claverie M., Mme Pouhaër, Mme Navarri-Vimenev

Procurations : Mme Fauvet donne pouvoir à Mme Pouhaër, Mme Dumeau donne pouvoir à Mme Giboudeaux, M. Castets donne pouvoir à Mme Prat

Absents : M. Couillé, M. Sanchez, Mme Martin

Secrétaire de séance : M. Bernard DRÉAU

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

D19.52 – RESTAURATION DES STATUES SAINTE MARGUERITE ET SAINT JEAN – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle aux membres du conseil le projet des travaux de restauration des statues Sainte Marguerite et Saint Jean, s'élevant à 6451,00€ TTC.

Par correspondances en date du 9/11/2018 et 10/07/2019, il a sollicité l'aide de la DRAC Nouvelle Aquitaine, Conservatoire régional des monuments historiques.

Vu la loi n°82.213 de mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et ses décrets d'application ;

Considérant la demande de subvention de la commune,

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire, **DÉLIBERE** et **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de travaux de restauration des statues Sainte Marguerite et Saint Jean ;
- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat – Ministère de la Culture ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel, proposé par l'Etat – Ministère de la Culture – DRAC Nouvelle Aquitaine – Conservation régionale des monuments historiques, soit :
 - Montant de la dépense subventionnable : **6451,00 € TTC** (TVA non applicable)
 - Participation de l'Etat – Ministère de la Culture, 50% du montant subventionnable : **3 225,50 €**
 - Participation du Conseil Départemental de la Gironde : (20%) : **1290,20 €**
 - Participation de la commune (autofinancement) : **1935,30 €**
- **DE S'ENGAGER** à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC sur le budget N de la commune et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage ;
- **PRÉCISE** que la commune est propriétaire de l'objet mobilier ;
- **PRÉCISE** que le siret de la commune est : 213 300 817 00011
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif au projet et à transmettre le RIB de la commune à la DRAC-Nouvelle Aquitaine pour le versement de la subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** du plan prévisionnel de financement,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Affiché le 09/09/2019
Le Maire,
J. DORÉ



Fait et délibéré à Cadillac,
Le Maire,
J. DORÉ





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/09/2019
Reçu en préfecture le 09/09/2019
Affiché le 09/09/2019 SLO
ID : 033-213300817-20190905-DEL201953-DE

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 5 septembre**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 août 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

Présents : M. Doré, Mme Laulan, M. Dréau, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, M. Claverie G., Mme Bernard, Mme Nouel, M. Ribeaute, Mme Giboudeaux, M. Claverie M., Mme Pouhaër, Mme Navarri-Vimeneay

Procurations : Mme Fauvet donne pouvoir à Mme Pouhaër, Mme Dumeau donne pouvoir à Mme Giboudeaux, M. Castets donne pouvoir à Mme Prat

Absents : M. Couillé, M. Sanchez, Mme Martin

Secrétaire de séance : M. Bernard DRÉAU

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

D19.53 - FESTIVAL « LES BALADINS A CADILLAC » - EDITION 2019 - ENCAISSEMENT DU MECENAT

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'organisation par la ville du festival « les Baladins à Cadillac » ;

Considérant les propositions de sponsoring suivantes :

SPONSORS	MONTANT
Chavaux	100 €
Darteyre Philippe Menuisier	150 €
France Espace Vert	300 €
Gan assurances / Heurtebize	200 €
Sarl Laulan	120 €
SERI	50 €
Couvreurs des Benauges	200 €
TOTAL :	1 120 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces participations financières dans le cadre de l'édition 2019 des « Baladins à Cadillac ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'encaissement des participations financières comme ci-dessus à l'article 7788 du budget.

Affiché le 09/09/2019
Le Maire,
J. DORÉ

Fait et délibéré à Cadillac,
Le Maire,
J. DORÉ



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/09/2019
Reçu en préfecture le 09/09/2019
Affiché le 09/09/2019 SLO
ID : 033-213300817-20190905-MOTION201905-AU

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 5 septembre**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 août 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

Présents : M. Doré, Mme Laulan, M. Dréau, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, M. Claverie G., Mme Bernard, Mme Nouel, M. Ribeaute, Mme Giboudeaux, M. Claverie M., Mme Pouhaër, Mme Navarri-Vimeneay

Procurations : Mme Fauvet donne pouvoir à Mme Pouhaër, Mme Dumeau donne pouvoir à Mme Giboudeaux, M. Castets donne pouvoir à Mme Prat

Absents : M. Couillé, M. Sanchez, Mme Martin

Secrétaire de séance : M. Bernard DRÉAU

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

Motion 19.05 – MOTION DE SOUTIEN POUR LE PROJET M.A.T. BARDON LAGRANGE

Une rencontre a permis de mettre en évidence l'opportunité de soutenir le projet de M.A.T. (maison accueil temporaire) sur le site de Bardon Lagrange.

La création d'une M.A.T. permettrait de maintenir sur le secteur des personnes attachées à cette commune et une proximité avec leurs familles.

Cela permettrait de préserver des emplois sur un territoire présentant peu d'opportunités et maintiendrait une activité utile à son économie.

VOTE A L'UNANIMITÉ

Affiché le 09/09/2019
Le Maire,
J. DORÉ

Le Maire,
J. DORÉ